



Δεσφσρενλδδδ
Department of Education
Ilinniaqtuliyikkut
Ministère de l'Éducation

PAGE COUVERTURE - FORMULAIRE D'APPEL

! IMPORTANT

Soumettre le formulaire d'appel et les documents à l'appui, dans les 30 jours suivant la notification de la décision, à l'adresse suivante : FANS@gov.nu.ca (pour les Inuits inscrits en vertu de l'Accord du Nunavut)

FANSLoans@gov.nu.ca (pour les étudiants et étudiantes non inscrits en vertu de l'Accord du Nunavut)

INSTRUCTIONS

Les responsables du Programme d'aide financière aux études du Nunavut (PAFÉN) mettent tout en œuvre pour être justes envers l'ensemble des étudiantes et étudiants. Toutefois, dans certains cas, vous pouvez estimer que les règles n'ont pas bien été appliquées ou que les critères ne reflètent pas adéquatement votre situation particulière. Vous pouvez donc contester une décision prise par les responsables du PAFÉN en suivant les procédures d'appel approuvées.

- Il existe trois instances d'appel :
 - 1 : Le Comité d'examen interne du PAFÉN;
 - 2 : Le directeur ou la directrice de l'Apprentissage des adultes
 - 3 : Le ministère de l'Éducation
- Un appel doit être soumis dans les 30 jours suivant la réception de la décision du PAFÉN.
- L'appel doit contenir les raisons précises pour lesquelles vous croyez que la décision est incorrecte ainsi que tout document justificatif comme :
 - Une note du médecin décrivant la nature de la maladie ou de l'invalidité permanente;
 - Une lettre d'une tierce partie professionnelle qui joue un rôle dans votre cas précis;
 - Un certificat de décès;
 - Une confirmation envoyée par télécopieur ou par courriel;
 - Tout autre document appuyant votre appel.
- Tous les appels doivent être adressés au bureau du PAFÉN. Les appels peuvent être courriellés ou postés.
- Vous ne pouvez contester une décision concernant le remboursement ou la remise du capital ou des intérêts des prêts.



ᐃᓕᓐᓂᐘᓐᓕᓕᓕᓕᓐᓂᐘᓐᓂᐘᓐ
Department of Education
Ilinniaqtuliqiyikkut
Ministère de l'Éducation

Programme d'aide financière aux études du Nunavut

FORMULAIRE D'APPEL

Envoyez votre demande dûment remplie à :

FANS@gov.nu.ca (pour les Inuits du Nunavut inscrits en vertu de l'Accord du Nunavut)

FANSLoans@gov.nu.ca (pour les autres étudiantes et étudiants du Nunavut)

FORMULAIRE D'APPEL D'UNE DÉCISION PRISE PAR LES RESPONSABLES DU PAFÉN

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant

Contestation demandée

Date (jj-mm-aa)

Adresse courriel

Téléphone

Je souhaite faire appel d'une décision prise par les responsables quant à ma demande concernant le PAFÉN. Je conteste la présente décision pour les raisons suivantes : (Veuillez joindre d'autres pages si l'espace est trop petit.)

Signature de l'étudiant/étudiante

Date (jj-mm-aa)

! NOTE Vous devez soumettre votre appel dans les 30 jours suivant la réception de la décision prise par les responsables du PAFÉN.